Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260429-DEL2026_3_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 Avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Procurations : 2
Votants : 26

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de Mme Anne LAVILLONNIERE (absente excusée) et de ceux qui ont donné procuration.

PROCURATIONS : Mme Gabrielle COSQUERIC à Mme Catherine HECK et M. Fabien GARREC à M. Michel GUEGUEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-3-7 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

A taux constants, le produit attendu de la fiscalité s'élève à 2 174 874 €.

Compte tenu de l'effet du coefficient correcteur (- 234 013), le produit net de fiscalité attendu s'élève à 1 940 865 €.

Il vous est proposé :

DE RECONDUIRE les taux de fiscalité votés en 2025 en 2026,

DE FIXER les taux de fiscalité 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe foncière sur le bâti	35,35 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,70 %
Taxe d'habitation	15,70 %

POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 5 Mai 2026

Le MAIRE,
René ROCUET